

■ RAPPORT ANNUEL 2011-2012

PROFESSION: **DENTISTE**

Montréal, le 28 mai 2012

MONSIEUR JEAN PAUL DUTRISAC

PRÉSIDENT
OFFICE DES PROFESSIONS
DU QUÉBEC

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec. Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE PRÉSIDENT,
BARRY DOLMAN, DMD

Montréal, le 28 mai 2012

MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET MINISTRE RESPONSABLE
DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2011-2012.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PRÉSIDENT,
BARRY DOLMAN, DMD

Québec, le 28 mai 2012

MONSIEUR JACQUES CHAGNON

PRÉSIDENT
ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE RESPONSABLE
DE L'APPLICATION DES
LOIS PROFESSIONNELLES,
JEAN-MARC FOURNIER

	LETTRES DE PRÉSENTATION
2	RAPPORT DU PRÉSIDENT
	RAPPORT DES ACTIVITÉS
4	Conseil d'administration
8	Comité exécutif
9	Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un permis
10	Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste
12	Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux
13	Délivrance des permis
14	Délivrance des certificats de spécialiste
15	Comité d'admission
15	Comité de la formation
15	Comité d'examens et d'agrément dentaires
16	Garantie contre la responsabilité professionnelle
16	Comptabilité en fidéicomis et fonds d'indemnisation
17	Syndic
18	Conseil de discipline
20	Comité d'inspection professionnelle
22	Comité de révision
22	Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes
23	Comité de la formation dentaire continue
24	Comité d'éthique et de déontologie
24	Exercice illégal et usurpation de titre réservé
25	Comité de vérification
26	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
30	PERSONNEL PERMANENT
31	ÉTATS FINANCIERS



C'est avec plaisir que je vous présente ce premier rapport annuel à titre de président de l'Ordre des dentistes du Québec. Ce bilan des diverses activités accomplies par l'Ordre en 2011-2012 témoigne de manière éloquente du dynamisme de notre organisation et du professionnalisme de nos membres.

Au cours de l'année financière, l'Ordre des dentistes a délivré 196 permis et 18 certificats de spécialistes. De plus, le conseil d'administration a adopté, lors de sa séance du 9 décembre dernier, un projet de Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Au 31 mars, ce règlement avait été déposé à l'Office des professions, conformément à la loi. En prévision de l'adoption prochaine de ce règlement, l'Ordre a tout mis en œuvre pour préparer la venue des dentistes français.

Dans le cadre de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire, l'Ordre a mis à contribution l'ensemble de la profession et interpellé les instances gouvernementales afin de veiller à ce que la qualité des soins fournis actuellement aux Québécois demeure de très haut niveau et qu'elle se fonde sur un diagnostic et un plan de traitement établis par un dentiste. Parmi les activités réalisées, mentionnons la rédaction d'une position étoffée à l'égard de cet enjeu d'importance.

Je tiens aussi à souligner les efforts qui ont été consacrés afin d'optimiser les méthodes et les outils de travail et divers aspects de la gouvernance. À titre d'exemple, un groupe de travail a été chargé de faire une réflexion sur le programme actuel d'inspection professionnelle, notamment pour assurer que sa mise à jour reflète les besoins réels des cabinets dentaires.

Par ailleurs, le comité d'éthique et de déontologie s'est employé à développer un nouveau Code de déontologie tandis que le mandat du comité d'examen et d'agrément dentaires a été revu pour mettre l'accent sur le processus d'agrément dans les centres hospitaliers.

Fidèle à sa tradition, l'Ordre a souligné le Mois de la santé buccodentaire, tenu chaque année en avril, en menant une campagne de sensibilisation qui ciblait cette fois les aînés du Québec. Cette campagne, qui véhiculait

le slogan « Un beau sourire n'a pas d'âge! », misait sur la prévention et sur l'adoption de bonnes habitudes pour maintenir une bonne santé buccodentaire.

Le 28 mai 2011, l'Ordre a remis son cinquième Prix Hommage au Dr Paul Germain. Rappelons que ce prix vise à reconnaître l'apport exceptionnel d'un membre au développement de la profession, en lien avec le mandat de promotion de la santé buccodentaire et de protection du public de l'Ordre.

Organisées par l'Ordre des dentistes à l'intention de tous les membres de l'équipe dentaire, les Journées dentaires internationales du Québec ont à nouveau remporté un vif succès. Plus de 12 300 participants se sont réunis au Palais des congrès de Montréal en mai 2011 pour assister à ce prestigieux congrès, dont près de 3 700 dentistes. La popularité grandissante de cet événement axé sur la formation continue a de quoi réjouir l'Ordre, puisque l'excellence et la pertinence des connaissances de ses membres constituent un gage de la santé buccodentaire des Québécois.

Par ailleurs, à la lecture des états financiers inclus dans ce rapport annuel, vous serez à même de juger de la bonne santé financière de l'organisation. L'équilibre entre les revenus et les dépenses sont le reflet de la vigilance des membres du conseil d'administration et de la rigueur des directeurs à l'égard des budgets consentis.

En terminant, je tiens à rappeler que toutes les réalisations présentées dans ce rapport annuel ont été rendues possibles grâce au travail assidu des administrateurs, des membres des comités et de tout le personnel de l'Ordre. Je tiens à les remercier de leurs efforts soutenus et de leur précieuse contribution au succès de notre mission.

LE PRÉSIDENT,



BARRY DOLMAN, DMD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le D^r Barry Dolman, a été élu au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il est entré en fonction le 4 novembre 2011.

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 30 mai 2011; en 2012, elle aura lieu le 28 mai.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2012			ÉLU	NOMMÉ	ENTRÉE EN FONCTION
RÉGIONS ADMINISTRATIVES					
1	Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord– Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	D ^r Peter C. White	X		21 novembre 2008
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	D ^r Luc Gravel	X		21 novembre 2008
3	Québec	D ^r Guy Maranda	X		26 novembre 2010
		D ^r Denis Robert	X		26 novembre 2010
4	Chaudière-Appalaches	D ^r Bruno Ferland	X		26 novembre 2010
5	Mauricie–Bois-Francs	D ^r Max Miller		X	23 septembre 2011
6	Estrie	D ^r Bruno Cabana		X	20 mars 2009
7	Montréal	D ^{re} Josée Bellefleur	X		26 novembre 2010
		D ^{re} Nelly Chafaï		X	9 décembre 2011
		D ^r Sylvain Gagnon	X		26 novembre 2010
		D ^{re} Monique Michaud	X		26 novembre 2010
		D ^r Melvin Schwartz	X		26 novembre 2010
		D ^r Pierre Tessier	X		26 novembre 2010
8	Laval	D ^{re} Cyndie Dubé-Baril	X		26 novembre 2010
9	Montérégie	a. Yamaska D ^r André Savard	X		21 novembre 2008
		b. Haut-Saint-Laurent D ^r Gilles E. Lefebvre	X		21 novembre 2008
		c. Vallée-du-Richelieu D ^r Pierre Boisvert	X		21 novembre 2008
10	Lanaudière–Laurentides	D ^r Claude Beaulieu	X		21 novembre 2008
11	Outaouais	D ^r Guy Lafrance	X		21 novembre 2008
12	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	D ^r Denis Beauvais		X	20 novembre 2009
Représentants de l'Office des professions du Québec		M ^{me} Monick Coupal		X	21 novembre 2008
		M. Pierre Delisle		X	21 novembre 2008
		M. Louis Flamand		X	26 novembre 2010
		M. Louis Roy		X	26 novembre 2010

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

- Le conseil d'administration a adopté le règlement suivant, qui a été approuvé par l'Office des professions du Québec et publié une première fois dans la *Gazette officielle* :
 - Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a adopté les documents suivants :
 - Plan stratégique et de communication relatif au champ de pratique des dentistes et à la prestation des services buccodentaires à la population;
 - Devenir maître de stage pour un dentiste français;
 - Trousse d'urgence de base en cabinet dentaire;
 - Normes d'agrément des départements ou des services de médecine dentaire des établissements de santé.
- Il a adopté une position relativement à l'annonce de l'Office des professions du Québec du 19 mai 2011 quant à la création d'un comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire.
- Il a résolu de tenir une journée d'étude le 16 septembre 2011 relativement au dossier de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine de la santé buccodentaire.
- Il a approuvé la tenue d'une séance additionnelle du conseil d'administration afin d'élaborer et de décider du consensus et du plan d'action et de communication de l'Ordre des dentistes du Québec relatif au champ de pratique des dentistes et de la prestation des services buccodentaires à la population.
- Il a adopté le consensus de l'Ordre des dentistes du Québec relativement au champ de pratique des dentistes et de la prestation des services buccodentaires à la population.
- Il a adopté l'énoncé de position présenté par l'Institut national de santé publique du Québec : « Le tabagisme, un fléau en santé publique. Des professionnels de la santé engagés. »
- Il a créé le groupe de travail sur l'inspection professionnelle et a défini son mandat.
- Il a approuvé des modifications au formulaire de demande de permis.
- Il a décidé de ne pas imposer de frais pour le retard à produire la mise à jour annuelle, ni pour le retard à remplir et à fournir le formulaire de déclaration annuelle.
- Il a adopté la position de l'Ordre relativement à la publication de certains avis de radiation.
- Il a approuvé le calendrier d'élection à la présidence de l'Ordre des dentistes du Québec pour le mandat 2011-2015.
- Il a reçu le rapport du secrétaire portant sur les résultats de l'élection à la présidence de l'Ordre des dentistes du Québec pour le mandat 2011-2015.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

- Il a délégué au comité exécutif la reconnaissance des maîtres de stage dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a approuvé le virage vert pour les synopsis des conférences de l'Ordre.
- Il a approuvé sur recommandation du comité de la formation dentaire continue que les demandes suivantes soient faites aux 3 universités québécoises :
 - que le document *L'utilisation des mesures de contention* soit incorporé comme lecture obligatoire dans le curriculum de premier cycle en médecine dentaire et qu'une formation supplémentaire soit requise pour utiliser les mesures de contention;
 - que certaines parties du document *Protocole d'application des mesures de contrôle : contention et isolement* du CHU Sainte-Justine soient discutées avec les étudiants dans le cadre d'un cours d'éthique.
- Il a accordé l'agrément dentaire au service dentaire de l'Hôpital Rivière des Prairies.
- Il a apporté des modifications au mandat du comité d'examen et d'agrément dentaires et a prolongé le mandat de ses membres jusqu'en janvier 2013.
- Il a apporté des modifications à la composition du comité d'éthique et de déontologie pour faire en sorte qu'aux fins de la réalisation du mandat de révision du Code de déontologie des dentistes, il soit composé de 5 membres, dont 1 administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, et 4 dentistes, dont 1 en santé dentaire publique, étant entendu que le comité pourra s'adjoindre un expert en éthique au besoin, et a nommé les membres de ce comité pour un mandat d'une durée de 2 ans débutant en décembre 2011 et prenant fin en décembre 2013.
- Il a approuvé le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des dentistes du Québec du 28 mai 2012.
- Il a nommé :
 - un nouveau membre au comité d'inspection professionnelle en remplacement d'un membre démissionnaire pour le terme se terminant en janvier 2013;
 - les membres du comité de sélection du récipiendaire du Prix Hommage de l'Ordre des dentistes du Québec pour la réalisation du mandat 2012-2013;
 - les membres du conseil de discipline pour un mandat de 3 ans débutant en janvier 2012 et prenant fin en janvier 2015;
 - les membres du comité des Journées dentaires internationales du Québec pour un mandat de 2 ans débutant en septembre 2011 et prenant fin en septembre 2013;
 - les membres du groupe de travail sur l'inspection professionnelle.
- Il a modifié les politiques suivantes :
 - Politique d'honoraires des conférenciers de la tournée annuelle de l'Ordre;
 - Politique de jetons de présence et de frais admissibles.

- Il a adopté le budget révisé du congrès 2012 des Journées dentaires internationales du Québec.
- Il a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012-2013 et a fixé une augmentation de la cotisation annuelle de 300 \$ pour la classe « membres généralistes et spécialistes » ainsi qu'une augmentation de 45 \$ pour la classe « membres retraités ».
- Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2012.
- Il a nommé les observateurs et représentants officiels de l'Ordre pour les examens nationaux des spécialités dentaires du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada pour 2012-2013.
- Il a reconduit le mandat de la D^{re} Danielle Joly pour agir à titre de représentante accréditée de l'Ordre au Bureau national d'examen dentaire du Canada pour le mandat se terminant en novembre 2012.
- Il a nommé les évaluateurs pour les visites d'agrément pour une période se terminant en janvier 2013.
- Il a soumis au Bureau national d'examen dentaire du Canada une liste des examinateurs pour la tenue de l'examen d'évaluation des habiletés cliniques dans le cadre des équivalences de formation, qui aura lieu en juin 2012.
- Il a soumis des candidatures au conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre pour être inscrites sur la liste pour l'année 2012-2013 des professionnels de la santé qui acceptent d'agir à titre de membres du Bureau d'évaluation médicale.
- Il a autorisé le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services de la D^{re} Margaret Monica Cielecki pour agir à titre d'experte de l'Ordre des dentistes du Québec dans le domaine de l'endodontie.
- Il a nommé la D^{re} Nancy Lalancette et les D^{rs} Daniel Montminy et Jean-Guy Vallée à titre de scrutateurs pour l'élection à la présidence de 2011.
- Il a nommé le D^r Jean-Patrick Arcache pour présenter, dans le cadre des tournées de conférences de l'Ordre 2012-2013, une conférence sur la dysfonction temporo-mandibulaire et les modalités thérapeutiques.
- Il a nommé les D^{rs} Jean-Marc Retrouvey et Donald Taylor pour présenter, dans le cadre des tournées de conférences de l'Ordre 2012-2013, une conférence sur l'orthodontie.
- Il a reconduit les mandats de M^{me} Nathalie Hébert, de M^{me} Chantal Carrier, de la D^{re} Monick Valois et de M^e Robert-Jean Chénier à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.
- À sa réunion ordinaire du 4 novembre 2011, le conseil d'administration a élu 4 membres du comité exécutif pour l'année 2011-2012, à savoir le D^r Gilles E. Lefebvre, à titre de vice-président, la D^{re} Josée Bellefleur, le D^r Peter White et M. Pierre Delisle, à titre de représentant de l'Office des professions du Québec.
- Il a adressé des remerciements au D^r Guy Boisclair, pour sa contribution exceptionnelle à la promotion de la mission de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a adressé des remerciements à la D^{re} Diane Legault, pour son leadership et son dévouement à l'Ordre des dentistes du Québec au cours de ses 5 années à la présidence.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité exécutif a tenu 9 réunions ordinaires et 3 réunions extraordinaires et il adopté unanimement 1 résolution écrite, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

- Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont été par la suite étudiés par les membres du conseil d'administration.
- Il a réinscrit un dentiste sur recommandation du comité d'examens et d'agrément dentaires à la suite d'une demande de réinscription au tableau après plus de 5 ans.
- Il a accordé des équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a accordé des reconnaissances d'équivalences de diplôme de 2^e cycle en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a maintenu l'agrément du service dentaire de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et a félicité l'établissement pour ses efforts.
- Il a pris des décisions relatives à l'imposition de stages de perfectionnement, avec ou sans limitation d'exercice, à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une enquête par le comité d'inspection professionnelle ou d'une recommandation en ce sens par le conseil de discipline ou par le comité d'examens et d'agrément dentaires.
- Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.
- Il a suspendu le droit d'exercer des activités professionnelles en vertu de l'article 51 du Code des professions.
- Il a présenté à chacune des réunions ordinaires un rapport sur l'état d'avancement du dossier sur le champ de pratique des dentistes et la prestation des services buccodentaires à la population.
- Il a accordé un sursis jusqu'au 1^{er} août 2011 pour réclamer la pénalité de retard de 650 \$ aux membres qui ont fait défaut d'acquitter leur cotisation au 1^{er} juillet.
- Il a désigné la D^{re} Nathalie Morin, directrice des services professionnels, comme membre représentant de l'Ordre pour participer aux réunions du comité directeur du SERTHI et a désigné M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, pour participer auxdites réunions en tant que membre substitut.
- Il a autorisé le D^r Barry Dolman, président, le D^r Gilles E. Lefebvre, vice-président, M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, et M^{me} Sylvie Barbeau, directrice des services administratifs, à valider par leur signature les chèques et autres effets de commerce devant être émis par l'Ordre, ainsi que tout autre document concernant les opérations financières.
- Il a étudié les candidatures en vue de la nomination des membres du comité d'éthique et de déontologie, du comité d'inspection professionnelle, du comité de sélection du récipiendaire du Prix Hommage et du conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec, et en a fait la recommandation au conseil d'administration.
- Il a étudié les prévisions budgétaires 2012-2013 et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration.

LES MEMBRES
DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU 31 MARS 2012

D^r Barry Dolman, président
D^r Gilles E. Lefebvre, vice-président
D^{re} Josée Bellefleur
D^r Peter White
M. Pierre Delisle, nommé par l'Office des professions du Québec

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	2	2	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

2

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	3	3	0	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0



Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

3

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	3	3	0	0
Hors du Canada	7	7	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

10

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplômes, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre des dentistes du Québec a le souci permanent d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec.

Ainsi, le processus lié aux demandes de permis découlant du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, en vigueur depuis l'automne 2010, a été simplifié. Les candidats des autres provinces qui désirent exercer la profession au Québec bénéficient d'une procédure rapide et efficace dont la mise en œuvre est assurée par le comité d'admission.

L'Ordre continue de faire le suivi de l'entente conclue avec le Bureau national d'examen dentaire du Canada en vertu de laquelle cet organisme administre, depuis janvier 2011, pour le compte de tous les organismes de réglementation dentaire canadiens, le processus d'examen aux fins d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger et assure ainsi leur mobilité au sein du Canada.

Au 31 mars 2012, l'Ordre se prépare à l'entrée en vigueur imminente du Règlement sur la délivrance d'un permis par l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles, en élaborant des processus et des outils en vue de faciliter les démarches des candidats français. Entre autres, l'Ordre met en place une banque de noms de membres désireux d'agir à titre de maître de stage pour des candidats français dans le cadre du stage d'adaptation de 6 mois requis par le règlement.

Enfin, le Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des dentistes du Québec est toujours à l'étude auprès de l'Office des professions du Québec. Dès son entrée en vigueur, ce règlement viendra compléter les efforts de l'Ordre en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes spécialistes formés hors du Québec en permettant la mise en œuvre uniforme du processus canadien d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice.



DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	22	22	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE MÊMES TYPES EN VERTU DE LOIS PARTICULIÈRES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	28	28	0	0
Autorisation spéciale – article 33 du Code des professions	0	0	0	0
Temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

DÉLIVRANCE DES PERMIS

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	133	133	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	3	3	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	6	6	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	4	4	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

CANDIDATS	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	146
Ayant amorcé le processus	160



DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	8	8	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	10	10	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

CANDIDATS	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	18
Ayant amorcé le processus	34

COMITÉ D'ADMISSION

Conformément au Code des professions, le conseil d'administration a créé le comité d'admission et lui a délégué, dans certains cas, le pouvoir d'examiner et de décider des candidatures à l'exercice de la profession. Ainsi, au cours de l'exercice 2011-2012, le comité d'admission a réinscrit des membres au tableau de l'Ordre et a délivré des nouveaux permis, des permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et des certificats de spécialiste. Le comité d'admission a tenu 17 réunions, dont 6 par voie électronique.

LES MEMBRES
DU COMITÉ
AU 31 MARS 2012

D^{re} Myriam Andrea Feldman
D^{re} Danielle Robert

COMITÉ DE LA FORMATION

Bien qu'il existe un règlement sur le comité de la formation des dentistes, le comité n'a jamais siégé. Toutefois, le mandat qui lui était dévolu est exercé par le comité d'examens et d'agrément dentaires, par le comité de la formation dentaire continue et par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

Ensemble, ces entités entretiennent un riche dialogue avec les facultés dentaires du Québec et les sociétés dentaires régionales en vue de répondre aux nouveaux besoins, tant en ce qui a trait aux objectifs des programmes de la formation qu'aux modalités de délivrance de permis et aux normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÉMENTS DENTAIRE

À la suite de la création du comité d'admission, le mandat du comité d'examens et d'agrément dentaires a fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2011-2012.

Le mandat du comité a été largement préservé en regard des divers processus d'accès à la profession ainsi qu'en ce qui concerne la réinscription au tableau de l'Ordre dans certaines circonstances. En effet, ces processus nécessitent l'expertise de personnes qualifiées en matière de formation, qualifications que possèdent les membres du comité.

La consultation du comité demeure également pour les activités suivantes : les nominations des divers représentants ou examinateurs au sein des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession; l'analyse des rapports de ces représentants ou examinateurs; la formulation de recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Enfin, comme l'Ordre désire à l'avenir encourager plus activement l'agrément des services et des départements dentaires hospitaliers du Québec, le rôle du comité en la matière sera mis en valeur dans les prochains mois par diverses mesures.

Le comité d'examens et d'agrément dentaires a tenu 6 conférences téléphoniques en 2011-2012 et 1 réunion au siège social de l'Ordre.

LES MEMBRES
DU COMITÉ
AU 31 MARS 2012

D^{re} Lise Payant, présidente
D^{re} Myriam Andrea Feldman
D^r Melvin Schwartz
D^r Hilal Sirhan
D^r René Voyer



GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2012			
MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	3 023	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits au 31 mars 2012			
MOYENS DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres assurés pour une seule société	1 215	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés pour plus d'une société	60	3 000 000	Aucune limite annuelle

COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS ET FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec a approuvé en principe le projet de Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des dentistes et consultera ses membres. Il a de plus approuvé en principe le projet de Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des dentistes du Québec.

SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé du fait qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

Nombre de dossiers

Dossiers ouverts durant la période	232
Total des membres visés par ces dossiers	209
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	11
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	221

Nombre de décisions

Décisions de porter plainte	12
Décisions de ne pas porter plainte	220

SYNDIC	SYNDICS ADJOINTS	SYNDIC CORRESPONDANT
Dr Paul Morin	Dr Pierre Lafleur Dr Guy Auger	Aucun

Statistiques 2011-2012

DOSSIERS D'ENQUÊTE OUVERTS : 232

	TOTAL	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A. 128	IMPL	PUB	ANEST	PÉDO	PARO	HYG
AVRIL	7	-	-	-	-	1	-	-	5	1	-	-	-	-	-	-	-
MAI	12	-	1	-	1	3	1	-	4	2	-	-	-	-	-	-	-
JUIN	14	1	2	1	2	2	1	1	2	2	-	-	-	-	-	-	-
JUILLET	20	1	2	1	2	2	2	3	-	6	-	-	-	-	-	1	-
AOÛT	26	1	1	-	2	5	2	2	7	4	-	1	1	-	-	-	-
SEPTEMBRE	24	1	4	1	1	3	1	-	6	4	-	3	-	-	-	-	-
OCTOBRE	18	-	4	-	3	2	1	-	5	2	-	-	1	-	-	-	-
NOVEMBRE	29	4	-	1	2	1	4	5	6	1	-	-	3	2	-	-	-
DÉCEMBRE	15	-	-	-	-	2	1	4	4	1	-	1	-	2	-	-	-
JANVIER	18	-	3	1	1	-	-	4	7	1	-	1	-	-	-	-	-
FÉVRIER	24	2	2	2	1	2	-	4	4	4	-	2	-	1	-	-	-
MARS	25	1	1	2	3	3	1	-	7	5	-	-	1	-	1	-	-

DO	Dentisterie opératoire	PF	Prothèse fixe	DIAG	Diagnostic	ANEST	Anesthésie
ENDO	Endodontie	PA	Prothèse amovible	A. 128	Article 128	PÉDO	Pédodontie
ORTHO	Orthodontie	HON	Honoraires	IMPL	Implant	PARO	Parodontie
CHIR	Chirurgie	COMP	Comportement	PUB	Publicité	HYG	Hygiène

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 31 audiences¹ durant l'exercice 2011-2012.

NATURE DE LA PLAINTÉ	Nombre et nature des plaintes dont l'audience est complétée par le conseil	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Comportement et intégrité	0	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	11	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	0	0
Tolérance d'exercice illégal	1	0
Publicité	0	0

Nombre de décisions du conseil	
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	6
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	7
Imposant une sanction	2
Diverses requêtes (arrêt des procédures, radiation ou limitation immédiate et provisoire, amendement, contre-preuve, réinscription, rectification, précision, remise, etc.)	15

¹ En vertu du Règlement 2008 sur les rapports annuels, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un même trimestre, nous ne la calculons qu'une seule fois.

Nombre de sanctions imposées par le conseil

NATURE DE LA SANCTION

Réprimande	2
Révocation de permis	0
Radiation temporaire ou permanente	6 ²
Limitation ou suspension	4 ³
Amende	6
Publication d'avis	3
Déboursés	9

Nombre de recommandations au conseil d'administration réparties selon leur nature et nombre de décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

NATURE DE LA RECOMMANDATION OU DE LA DÉCISION

Recommandations du conseil au conseil d'administration	
■ Stage : stage en diagnostic dans le domaine de la dentisterie opératoire, stage de perfectionnement en endodontie	2
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil	
■ Stage : stage de perfectionnement en tenue de dossier	1
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	22

Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions et nombre de décisions rendues

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel devant le Tribunal des professions	4
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	3

MEMBRES DU
CONSEIL DE DISCIPLINE
AU 31 MARS 2012

M^e Irving Gaul, président (depuis le 5 mars 2012)
M^e Pierre Linteau, président (pour les dossiers entrepris avant le 5 mars 2012)
M^e Serge Vermette, président suppléant

D ^{re} Johanne Blouin	D ^{re} Joanne-Émilie Éthier	D ^r Jean-Yves Legault
D ^r Marc Boisvert	D ^{re} Sylvie Forrest	D ^r Donald Létourneau
D ^{re} Suzanne Boivin	D ^r André Fournier	D ^{re} Ngoc-Ha Nguyen
D ^{re} Brigitte Bouchard	D ^r Jean-François Gravel	D ^{re} Xuan-Quyen Nguyen
D ^r José-Carlos Bravo Ramos	D ^r Arthur J. Greenspoon	D ^r Robert Paquin
D ^r Hervé Cocaud	D ^r Hubert R. LaBelle	D ^{re} Marie-Josée Perron
D ^r Jacques Coderre	D ^r Daniel Lacombe	D ^r William Steinman
D ^r Louis-Bernard Courchesne	D ^r Sylvain Laforte	D ^{re} Evangelia Valavanis
D ^{re} Micheline Daoust	D ^{re} Nancy Lalancette	D ^r Jean-Guy Vallée
D ^r Sylvain Desranleau	D ^{re} Jacynthe Larivée	D ^r Duy-Dat Vu
D ^{re} Josée-Anne Dulude	D ^r Gérald O. Le	

² Dont deux (2) radiations provisoires et immédiates. ³ Dont deux (2) limitations provisoires et immédiates.



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu 8 réunions en 2011-2012.

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de l'Ordre des dentistes du Québec a pour objectif de faire un minimum de 650 visites annuellement. Une visite d'inspection générale vise à évaluer tous les aspects de l'exercice de la profession.

Nombre de visites régulières	
Membres visités	665
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	665
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP	665
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite	665
Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Nombre d'enquêtes sur la compétence professionnelle	
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	26
Rapports d'enquête soumis au CIP	33
Visites de contrôle	60
Rapports de visite de contrôle soumis au CIP	64



Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	
■ Pour les domaines du diagnostic, de la tenue de dossiers, de la parodontie, de la prothèse partielle fixe, de la dentisterie opératoire et de la dentisterie pédiatrique	13
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	
■ Pour les domaines de la prothèse partielle fixe et de l'orthodontie	2
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	
■ Pour les domaines du diagnostic, de la tenue de dossiers, de la radiologie et de l'asepsie et stérilisation	2
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de décisions du conseil d'administration

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	14
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC EN APPLICATION DU 5^e ALINÉA DE L'ARTICLE 112 DU CODE DES PROFESSIONS	3
---	----------

LES MEMBRES
DU COMITÉ
AU 31 MARS 2012

D^r Carmin H. Lefebvre, président
D^r Nareg Apelian
D^r Marc Desautels
D^{re} Diane Du Cap
D^r Stéfan Haas-Jean
D^{re} Nathalie Morin, secrétaire du comité d'inspection professionnelle,
nommée par le conseil d'administration



COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a tenu 7 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

Nombre de demandes d'avis	
Reçues	35
Présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	31
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	4
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	0

LES MEMBRES
DU COMITÉ
AU 31 MARS 2012

Nommés par le conseil d'administration
D^r Michel Caty, président
D^{re} Sophie Arpin
D^r François Blondeau

Nommés par l'Office des professions du Québec
M^{me} Monick Coupal
M. Pierre Delisle

CONSEIL DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des dentistes, le conseil décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes a rendu 1 décision dans un dossier dont il avait été saisi antérieurement, décision pour laquelle le compte en litige a été diminué. Aucune nouvelle demande ne lui a été soumise.

Nombre de demandes de conciliation	
Reçues	0
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	3
Audiences du conseil d'arbitrage	1
Demandes d'arbitrage reçues	0

Nombre de sentences arbitrales rendues	
Dont le compte en litige a été diminué	1
Dont le compte en litige a été maintenu	0

LES MEMBRES
DU COMITÉ
AU 31 MARS 2012

D^r André Savard, président
D^r Arthur Greenspoon, président suppléant
D^r Guy Lafrance

D^{re} Isabelle Solis
M^{me} Monick Coupal

COMITÉ DE LA FORMATION DENTAIRE CONTINUE

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité de la formation dentaire continue a tenu 2 réunions.

Le comité de la formation dentaire continue, sur mandat du conseil d'administration, s'est adjoint un représentant de chacune des 3 facultés québécoises de médecine dentaire afin d'analyser la situation actuelle en réhabilitation implanto-portée. Il s'est également penché sur la formation qui devrait être donnée aux étudiants en médecine dentaire en regard de l'utilisation des mesures de contention et sur la formation qui devrait être offerte aux dentistes à ce chapitre.

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire, en application du paragraphe *o* de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, mise à jour en septembre 2008, pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de cette politique a été maintenu à 90 unités sur une période de 3 ans. Cette Politique sur la formation dentaire continue est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, 11 cercles d'étude, les Journées dentaires internationales du Québec et les 3 facultés dentaires québécoises. Au total, 281 journées d'activités ont été offertes par ces organismes et 13 522 participations ont été enregistrées.

Activités de Formation continue Facultatives tenues par l'Ordre

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Une journée en chirurgie	6	2 243
La dentisterie pédiatrique	6	2 049

LES MEMBRES
DU COMITÉ
AU 31 MARS 2012

D^r Gérald Albert, président
D^r Ian Lauzon
D^r Pierre Boisvert
D^r Robert A. Charbonneau
D^{re} Mélanie Gagné-Tremblay



COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité d'éthique et de déontologie a tenu 6 réunions ordinaires.

Le comité d'éthique et de déontologie a poursuivi ses travaux de révision et de rédaction des amendements au Code de déontologie des dentistes.

LES MEMBRES
DU COMITÉ
AU 31 MARS 2012

M. Louis Roy, président et administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
D^{re} Cyndie Dubé-Baril
D^{re} Sylvie Gagnon
D^{re} Véronique Gagnon
D^r André Phaneuf

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Pendant l'exercice financier 2011-2012, il n'y a eu aucune enquête complétée, aucune poursuite pénale intentée et aucun jugement rendu portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé. Aucune amende n'a été imposée.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

La mission du comité de vérification a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance efficace des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier l'évolution des dépenses sur une base trimestrielle en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité de vérification a tenu 4 réunions.

LES MEMBRES
DU COMITÉ
AU 31 MARS 2012

D^r Luc Gravel, président
D^{re} Josée Bellefleur
D^r Guy Lafrance
D^r Peter C. White
M. Pierre Delisle



Nombre de permis délivrés

CATÉGORIES DE PERMIS

Régulier	146
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	22
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	28

Nombre de certificats de spécialiste délivrés

CLASSES DE SPÉCIALITÉ

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	2
Dentisterie pédiatrique	1
Endodontie	4
Médecine buccale	0
Orthodontie	5
Parodontie	4
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	2
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

Nombre d'autorisations spéciales

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE	4 723
--	-------

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes	2 713
Femmes	2 010

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

RÉGIONS ADMINISTRATIVES

1	Bas-Saint-Laurent	76
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	134
3	Capitale-Nationale	484
4	Mauricie	189
5	Estrie	139
6	Montréal	1 698
7	Outaouais	151
8	Abitibi-Témiscamingue	45
9	Côte-Nord	53
10	Nord-du-Québec	32
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	27
12	Chaudière-Appalaches	155
13	Laval	237
14	Lanaudière	199
15	Laurentides	276
16	Montérégie	701
17	Centre-du-Québec	0
18	Hors du Québec	127

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle

CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		Montant	Date du versement	Montant	Date du versement
Généralistes et spécialistes	4 419	1 160 \$	01/07/2011	0 \$	-
Résidents	67	175 \$	01/07/2011	100 \$	01/07/2011
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	52	0 \$	01/07/2011	0 \$	-
Retraités	185	174 \$	01/07/2011	0 \$	-

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	17
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	27
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	1
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

CATÉGORIES DE PERMIS

Permis sans certificat de spécialiste	4 220
Permis avec certificat de spécialiste	503

Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

CLASSES DE SPÉCIALITÉ

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	97
Dentisterie pédiatrique	55
Endodontie	43
Médecine buccale	16
Orthodontie	150
Parodontie	76
Pathologie buccale et maxillo-faciale	6
Prosthodontie	59
Radiologie buccale et maxillo-faciale	3
Santé dentaire communautaire	5

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	68
Société par actions	1 241

Nombre d'inscriptions au tableau

Total des inscriptions	4 342
Premières inscriptions	154

Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	14
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Nombre de radiations du tableau

MOTIFS DE LA RADIATION

Disciplinaire	2
Administratif	18

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

CATÉGORIES DE PERMIS

	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
Permis régulier	1	0
Permis restrictif	0	0

Nombre de certificats de spécialiste révoqués

Aucun certificat de spécialiste révoqué selon la classe.

PERSONNEL PERMANENT

au 31 mars 2012

DIRECTION GÉNÉRALE

M^e Caroline Daoust

Directrice générale et secrétaire

Sylvie Morin

Adjointe administrative

Angélique Courchesne

Secrétaire

DIRECTION DE L'ADMISSION AU TABLEAU ET GREFFES

M^e Marisol Miró

Secrétaire adjointe

Carole Pigeon

Responsable –
admission et tableau

Chantal Bélec

Secrétaire de direction –
admission et agrément dentaire

M^e France Gauthier

Secrétaire du conseil de discipline

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sylvie Barbeau

Directrice et secrétaire
du comité de vérification

Michelle Giusti

Technicienne aux
services administratifs

Sylvain Gagné

Responsable – informatique

Vlad Davidescu

Analyste technique – informatique

Martin Allard

Technicien en administration

Ginette Bellemare

Réceptionniste

Nicole Creamore

Réceptionniste

Élaine Thibault

Commis

DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

D^r Paul Morin

Syndic

D^r Guy Auger

Syndic adjoint

D^r Pierre Lafleur

Syndic adjoint

Nicole Dansereau

Secrétaire de direction

Claire Bernier

Secrétaire

Huguette Bégin

Secrétaire

France Lebeau

Secrétaire

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

D^{re} Nathalie Morin

Directrice et secrétaire du
comité d'inspection professionnelle

Lucie Francoeur

Secrétaire de direction –
inspection professionnelle

Stéphanie Parent

Secrétaire –
inspection professionnelle

Chantal Lamarre

Secrétaire de direction – formation
professionnelle et exercice en société

DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

Carole Erdelyon

Directrice

Nathalie Chassé

Secrétaire de direction

Josée Chouinard

Responsable –
gestion des documents

Valérie Mazile

Coordonnatrice – *Journal de
l'Ordre des dentistes du Québec*

Félix Malboeuf

Webmestre

DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES

D^r Denis Forest

Directeur

D^r Jonathan H. Lang

Directeur adjoint

Marie Tétreault

Adjointe administrative

Sophie Thibault

Secrétaire

Eveline Matifat

Secrétaire

ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2012

32 RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

33 Revenus et dépenses

34 Évolution des actifs nets

35 Flux de trésorerie

36 Bilan

37 Notes complémentaires

44 RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES

AU PRÉSIDENT ET AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des dentistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 27 avril 2012

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14557

	BUDGET INITIAL \$	2012 \$	2011 \$
REVENUS			
Revenus généraux	5 833 124	5 823 050	5 678 592
Admission à l'exercice et au tableau	160 500	202 224	430 683
Greffes	100 000	126 325	176 300
Pratique illégale	2 000	866	330
Affaires publiques et communications	250 000	303 412	270 771
Journées dentaires internationales du Québec	2 527 500	2 384 748	2 236 676
	8 873 124	8 840 625	8 793 352
DÉPENSES			
Inspection professionnelle	1 041 387	903 766	1 007 182
Formation continue	158 549	157 492	153 520
Admission à l'exercice et au tableau	519 622	500 634	635 183
Syndic	1 661 015	1 349 308	1 317 917
Greffes	434 834	296 886	330 817
Pratique illégale	25 000	30 974	6 718
Affaires publiques et communications	997 313	979 351	882 613
Finances et administration	921 069	897 557	824 704
Direction générale	1 297 946	1 253 900	1 076 294
Contributions et subventions	158 335	156 073	218 620
Journées dentaires internationales du Québec	1 863 030	1 829 844	1 663 852
	9 078 100	8 355 785	8 117 420
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(204 976)	484 840	675 932

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

					2012
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Actifs nets		Total
			Investis en immobilisations	Non affectés	
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	750 000	400 000	217 843	3 039 339	4 407 182
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(100 466)	585 306	484 840
Investissement en immobilisations			72 115	(72 115)	
Virement (c)		(66 185)		66 185	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				186 470	186 470
SOLDE À LA FIN	750 000	333 815	189 492	3 805 185	5 078 492

					2011
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Actifs nets		Total
			Investis en immobilisations	Non affectés	
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	750 000	400 000	241 002	2 327 646	3 718 648
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(99 539)	775 471	675 932
Investissement en immobilisations			76 380	(76 380)	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				12 602	12 602
SOLDE À LA FIN	750 000	400 000	217 843	3 039 339	4 407 182

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

(c) Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé, par résolution, que les dépenses relatives à la journée d'étude dans le dossier de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine de la santé buccodentaire seraient puisées à même cette réserve.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2012 \$	2011 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	484 840	675 932
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	100 466	99 539
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(193 348)	(187 745)
Variations d'éléments du fonds de roulement	23 331	(141 187)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	415 289	446 539
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de coupons d'obligations	(471 242)	(578 460)
Échéance de coupons d'obligations	471 242	578 460
Immobilisations	(72 115)	(76 380)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(72 115)	(76 380)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	343 174	370 159
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 629 591	2 259 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 972 765	2 629 591
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	466 293	412 167
Fonds communs de liquidités	2 506 472	2 217 424
	2 972 765	2 629 591

BILAN

au 31 mars 2012

	2012 \$	2011 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	466 293	412 167
Fonds communs de liquidités	2 506 472	2 217 424
Débiteurs	418 217	399 368
Frais payés d'avance (note 5)	670 116	604 108
	4 061 098	3 633 067
Coupons d'obligations (note 6)	4 733 473	4 353 655
Immobilisations (note 7)	189 492	217 843
	8 984 063	8 204 565
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	764 689	711 318
Revenus reportés (note 9)	3 140 882	3 086 065
	3 905 571	3 797 383
ACTIFS NETS		
Réserve générale	750 000	750 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration	333 815	400 000
Investis en immobilisations	189 492	217 843
Non affectés	3 805 185	3 039 339
	5 078 492	4 407 182
	8 984 063	8 204 565
Pour le conseil d'administration,		
		
ADMINISTRATEUR	ADMINISTRATEUR	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1 Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

2 Budget

Les montants présentés à l'état des revenus et dépenses dans la colonne Budget initial sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 11 mars 2011.

3 Principales méthodes comptables

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses et présentés à l'activité Finances et administration. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

3 Principales méthodes comptables (suite)

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après :

- **Actifs financiers détenus à des fins de transaction :**

L'encaisse et les fonds communs de liquidités sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. La juste valeur des placements a été établie selon le dernier cours acheteur;

- **Prêts et créances :**

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses;

- **Actifs financiers disponibles à la vente :**

Les coupons d'obligations sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains latents ou les pertes latentes afférents sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le gain ou la perte cumulé dans l'état de l'évolution des actifs nets est alors reclassé dans l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements;

- **Autres passifs financiers :**

Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSTATATION DES REVENUS

Les principaux revenus de l'Ordre sont les suivants :

- **Contributions des membres :**

Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;

- **Journal de l'Ordre des dentistes du Québec (Journal de l'Ordre) :**

Les revenus provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés respectivement au moment de la publication du journal.

- **Journées dentaires internationales du Québec :**

Les revenus provenant des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) sont constatés à la date de présentation des JDIQ. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2011 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2012 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

En ce qui concerne les revenus susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré;

- **Revenus de placements :**

Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;

- **Dons reçus sous forme de services :**

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

3 Principales méthodes comptables (suite)

VENTILATION DES DÉPENSES

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIO. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Dépenses liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations – selon le nombre d'employés affectés;
- Dépenses liées aux charges locatives et taxes municipales – selon la superficie utilisée;
- Dépenses liées aux imprimés, aux envois postaux et à la traduction – selon les taux d'utilisation des activités.

DÉPENSES DE LOYER

L'Ordre constate les dépenses de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire selon laquelle le montant total des charges de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	TAUX
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %, 25 % et 33 %

ENTITÉ CONTRÔLÉE

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 10.

FONDATION DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec a été créée afin de promouvoir les bienfaits d'une bonne santé buccodentaire auprès des Québécois, d'éduquer la population relativement aux mesures de prévention des maladies buccodentaires, de soutenir les projets de recherche portant sur la santé buccodentaire et de promouvoir l'intérêt et l'avancement de la médecine dentaire en octroyant des bourses d'excellence ou des subventions.

La Fondation est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 562 500 \$.

4 Informations sur les revenus et dépenses

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2012 \$	2011 \$
Inspection professionnelle	133 666	138 224
Formation continue	36 404	37 073
Admission à l'exercice et au tableau	124 088	129 119
Syndic	229 631	217 373
Greffes	68 772	70 868
Affaires publiques et communications	129 802	138 036
Finances et administration	142 927	153 909
Direction générale	151 913	150 282
Journées dentaires internationales du Québec	109 488	122 461
	1 126 691	1 157 345

CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 125 906 \$ à titre de contributions à ce régime (119 362 \$ en 2011).

SUBVENTION

Les revenus d'admission à l'exercice et au tableau incluent une subvention fédérale de 13 974 \$ reçue durant l'exercice pour la participation de l'Ordre à un processus relatif à l'accès à la profession.

5 Frais payés d'avance

	2012 \$	2011 \$
Taxes, entretien et assurances	69 996	64 468
Journées dentaires internationales du Québec	600 120	539 640
	670 116	604 108

6 Coupons d'obligations et revenus de placements

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 4,11 % à 5,51 % (4,11 % à 5,51 % en 2011) et les échéances s'échelonnent de juillet 2012 à juin 2022. Ces coupons sont garantis par la province de Québec.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 4,5 % (4,5 % en 2011).

La valeur capitalisée des coupons d'obligations est de 4 391 861 \$ au 31 mars 2012 (4 198 513 \$ au 31 mars 2011).

Les revenus de placements se répartissent comme suit :

	2012 \$	2011 \$
Intérêts sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	40 990	27 354
Intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente	193 348	187 745
	234 338	215 099

7 Immobilisations

			2012
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	COÛT NON AMORTI
	\$	\$	\$
Équipement informatique	426 583	331 242	95 341
Mobilier et équipement de bureau	320 706	237 684	83 022
Améliorations locatives	89 633	78 504	11 129
	836 922	647 430	189 492
			2011
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	COÛT NON AMORTI
	\$	\$	\$
Équipement informatique	365 389	270 233	95 156
Mobilier et équipement de bureau	318 388	208 902	109 486
Améliorations locatives	81 030	67 829	13 201
	764 807	546 964	217 843

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 100 466 \$ (99 539 \$ en 2011).

8 Créanciers

	2012	2011
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	292 725	290 674
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	276 088	240 037
Taxes à la consommation	195 876	180 607
	764 689	711 318

9 Revenus reportés

	2012	2011
	\$	\$
Contributions des membres	1 300 710	1 291 306
Journées dentaires internationales du Québec	1 840 172	1 794 759
	3 140 882	3 086 065

10 Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2011 :

	2011 \$	2010 \$
Total de l'actif	24 439 981	22 349 926
Total du passif	18 594 149	15 829 386
Actifs nets	5 845 832	6 520 540
Revenus	5 279 531	5 177 817
Dépenses	5 648 524	5 161 099
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 581 286	1 247 982
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 480 575)	(826 831)

Les états financiers du Fonds pour la période terminée le 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers annuels du Fonds établis conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS). La date de transition à ces nouvelles normes était le 1^{er} janvier 2010. L'adoption de ces nouvelles normes a eu pour effet d'augmenter les passifs au 31 mars 2010 de 401 271 \$, de diminuer les actifs nets au début de l'exercice terminé le 31 mars 2010 de 327 471 \$ et d'augmenter les dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 de 73 800 \$.

INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS

	2012 \$	2011 \$
Frais de gestion (inclus dans les revenus généraux)	259 677	252 400
Débiteurs	68 218	154 007

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

11 Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers, et risques financiers

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de marché

■ Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

11 Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers, et risques financiers (suite)

■ Autre risque de prix :

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers fluctuent en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à l'autre risque de prix en raison des placements en fonds communs de liquidités et des coupons d'obligations.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses membres. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

L'encaisse et les fonds communs de liquidités proviennent d'une institution financière reconnue et les coupons d'obligations sont de la province de Québec. L'Ordre considère que ces actifs financiers sont à faible risque de perte.

12 Politiques et procédures de gestion du capital

Le capital de l'Ordre est composé des actifs nets, d'un montant de 5 080 062 \$ au 31 mars 2012 (4 407 182 \$ au 31 mars 2011).

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, la gestion de son capital consiste à exécuter sa mission.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

13 Engagements

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en décembre 2013, à verser une somme de 562 325 \$ pour des locaux à bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 322 117 \$ en 2013 et à 240 208 \$ en 2014.

De plus, l'Ordre bénéficie d'une option de renouvellement de cinq ans dont il pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

L'Ordre s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$ à raison de 25 000 \$ annuellement pour les exercices 2012 à 2014. Une somme de 25 000 \$ a été comptabilisée à titre de dépense en 2012 et le solde de l'engagement est de 50 000 \$.

14 Éventualité

L'Ordre fait présentement l'objet de litiges pour un montant total de 410 000 \$. Il est impossible de déterminer le dénouement des litiges. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	BUDGET INITIAL \$	2012 \$	2011 \$
REVENUS			
Revenus généraux			
Contributions des membres	5 327 140	5 300 268	5 179 257
Placements	215 080	234 338	215 099
Frais de gestion et sous-location	290 904	288 444	284 236
	5 833 124	5 823 050	5 678 592
Admission à l'exercice et au tableau			
Permis sur permis	9 500	1 000	13 600
Équivalence	6 000	13 000	
Ateliers préparatoires – équivalences			8 319
Épreuves d'équivalence			284 597
Subvention fédérale		13 974	
Exercice en société	125 000	153 800	100 700
Visites d'agrément	1 000		3 000
Certificat de spécialité	7 000	8 300	7 300
Lettre de « Bonne conduite »	5 000	6 060	6 000
Liste des membres	7 000	6 090	7 167
	160 500	202 224	430 683
Greffes			
Amendes et frais	100 000	126 325	176 300
Pratique illégale			
Amendes	2 000	866	330
Affaires publiques et communications			
<i>Journal de l'Ordre</i>	250 000	303 412	270 771
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	40 000	43 995	37 343
Personnel auxiliaire	460 000	451 847	400 176
Cours réservés	550 000	570 798	498 549
Exposants	1 427 500	1 266 408	1 241 223
Commandites	50 000	51 700	59 385
	2 527 500	2 384 748	2 236 676

	BUDGET INITIAL \$	2012 \$	2011 \$
DÉPENSES			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	302 250	293 793	314 010
Salaires des inspecteurs	314 100	287 536	284 032
Frais de déplacement des inspecteurs	49 375	26 765	26 924
Honoraires – enquêtes de compétence	154 900	93 499	149 377
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	3 660	3 002	2 536
Comité d'inspection professionnelle	55 400	50 283	74 093
Formation des inspecteurs	21 000	15 222	17 986
Quote-part des frais généraux	140 702	133 666	138 224
	1 041 387	903 766	1 007 182
Formation continue			
Salaires et charges sociales	40 300	38 466	41 084
Conférenciers	70 500	74 576	69 962
Comité de formation	9 700	8 046	5 401
Quote-part des frais généraux	38 049	36 404	37 073
	158 549	157 492	153 520
Admission à l'exercice et au tableau			
Salaires et charges sociales	332 050	333 407	313 055
Examen pour le permis	5 500	5 416	5 526
Ateliers préparatoires – équivalences			8 319
Épreuves d'équivalence	7 500	3 194	149 483
Représentation – examen des spécialistes	5 000	3 562	3 281
Élaboration d'un stage de familiarisation – Entente France/Québec	5 000		
Comité d'admission	7 000	7 000	
Comité d'examens et d'agrément dentaires	4 000	6 107	189
Visites d'agrément	1 000		5 899
Cérémonies d'assermentation	22 500	17 860	20 312
Quote-part des frais généraux	130 072	124 088	129 119
	519 622	500 634	635 183
Syndic			
Salaires et charges sociales	932 800	761 542	708 872
Honoraires professionnels	356 800	255 665	273 792
Experts et témoins	130 000	102 470	117 880
Quote-part des frais généraux	241 415	229 631	217 373
	1 661 015	1 349 308	1 317 917

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	BUDGET INITIAL \$	2012 \$	2011 \$
DÉPENSES (SUITE)			
Greffes			
Salaires et charges sociales	114 000	100 271	99 455
Conseil de discipline	138 500	73 159	105 726
Frais de sténographe et signification	75 000	20 979	37 611
Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes	1 000	1 364	
Comité de révision	35 000	32 341	17 157
Quote-part des frais généraux	71 334	68 772	70 868
	434 834	296 886	330 817
Pratique illégale			
Honoraires professionnels	15 000	30 332	1 725
Enquêtes	10 000	642	4 993
	25 000	30 974	6 718
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	449 000	427 258	363 436
Communications avec le public	170 000	152 353	168 234
Stand – Journées dentaires internationales du Québec	7 000	6 663	6 737
<i>Journal de l'Ordre</i>	105 000	90 452	94 295
Rédacteurs spéciaux	5 000		2 160
Relations de presse	10 000	8 004	13 028
Publications	16 000	14 926	14 648
Affaires internes et externes	100 000	149 893	82 039
Quote-part des frais généraux	135 313	129 802	138 036
	997 313	979 351	882 613
Finances et administration			
Salaires et charges sociales	623 500	615 574	542 280
Honoraires professionnels	17 800	17 782	17 648
Comité de vérification	22 600	21 387	20 792
Frais bancaires et de cartes de crédit	107 600	99 887	90 075
Quote-part des frais généraux	149 569	142 927	153 909
	921 069	897 557	824 704

	BUDGET INITIAL \$	2012 \$	2011 \$
DÉPENSES [SUITE]			
Direction générale			
Salaires et charges sociales	589 100	587 666	545 551
Conseil d'administration et comité exécutif	205 600	242 537	158 750
Comité des jeunes membres de l'Ordre	15 000	7 806	9 829
Comité d'éthique et de déontologie	20 000	31 710	14 435
Honoraires professionnels	200 000	141 468	129 402
Élections	22 000	23 351	9 543
Frais de déplacement	25 000	11 753	9 315
Relations publiques	50 000	46 307	38 945
Dépenses de la présidence	12 000	9 389	10 242
Quote-part des frais généraux	159 246	151 913	150 282
	1 297 946	1 253 900	1 076 294
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	20 000	23 047	18 938
Commission d'agrément dentaire	91 025	86 761	76 472
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	22 310	21 265	123 210
Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec	25 000	25 000	
	158 335	156 073	218 620
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	255 000	258 088	244 868
Planification et organisation	180 000	172 994	166 428
Festivités	63 000	67 868	2 915
Conférenciers – honoraires et frais	300 000	285 855	272 851
Conférenciers – autres dépenses	220 000	221 347	199 009
Inscriptions	70 000	80 821	69 905
Ressources matérielles	371 650	345 280	360 477
Aménagement des espaces	150 000	163 126	122 413
Imprimerie	96 000	98 372	81 557
Promotion	25 000	26 605	20 968
Quote-part des frais généraux	132 380	109 488	122 461
	1 863 030	1 829 844	1 663 852

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	BUDGET INITIAL \$	2012 \$	2011 \$
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR			
Formation du personnel	25 000	17 388	12 448
Assurances	141 700	102 617	125 677
Abonnements	8 000	7 489	7 042
Services informatiques	4 000	1 429	2 571
Charges locatives et taxes municipales	705 400	685 276	706 126
Fournitures de bureau	35 000	28 904	31 235
Imprimerie	39 000	25 352	31 138
Poste et messagerie	117 000	116 618	102 244
Téléphone	26 000	24 348	26 215
Traduction	6 000	3 310	
Service de cafétéria	13 500	13 494	13 110
Amortissement des immobilisations	77 480	100 466	99 539
	1 198 080	1 126 691	1 157 345
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ			
Inspection professionnelle	140 702	133 666	138 224
Formation continue	38 049	36 404	37 073
Admission à l'exercice et au tableau	130 072	124 088	129 119
Syndic	241 415	229 631	217 373
Greffes	71 334	68 772	70 868
Affaires publiques et communications	135 313	129 802	138 036
Finances et administration	149 569	142 927	153 909
Direction générale	159 246	151 913	150 282
Journées dentaires internationales du Québec	132 380	109 488	122 461
	1 198 080	1 126 691	1 157 345

PRODUCTION

Direction des affaires publiques
et des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Bronx communications

IMPRESSION

Imprimerie F.L. Chicoine

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et
Archives nationales du Québec,
2012

Bibliothèque et
Archives Canada,
2012

ISBN 978-2-923500-08-3



625, boul. René-Lévesque Ouest
15^e étage
Montréal (Québec) H3B 1R2

TÉLÉPHONE
514 875-8511 / 1 800 361-4887

TÉLÉCOPIEUR
514 393-9248

www.odq.qc.ca